



Résilier contrat exclusif avant 3 mois

Par **Bak celia**, le **28/01/2024** à **09:26**

Bonjour nous avons signé un contrat exclusif pour la vente de notre maison le 20/12/2023

Il n y a u qu une visite début décembre.

Et une le 17 janvier 2024 ,mais suite à la visite d'une autre maison mise en vente par notre agent durant laquelle elle a proposer de visiter la nôtre.

Rien de plus en 2 mois.

Puis je résilier notre contrat pour cette raison: 2visites en 2mois?

Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **28/01/2024** à **09:28**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas. Il faut lire le contrat pour connaitre la procédure de résiliation.

Votre prix est-il un peu "haut" ?

Par **Chrysoprase**, le **28/01/2024** à **09:31**

Bonjour

Non, vous ne pouvez pas, le faible nombre de visites n'est pas un motif légal.

Et n'oubliez pas que nous sommes en pleine crise de l'immobilier. Il ne vous reste plus que trois semaines à attendre pour retrouver votre liberté.

Par **Pierrepauljean**, le **28/01/2024** à **12:52**

bonjour

relisez votre contrat...et n'oubliez pas de le résilier dans les temps et les formes légales pour pouvoir contracter avec d'autres agences